

# VALORISATION DES BRIQUES DE PLÂTRE

## CATÉGORIE PRÉVENTION ET RECYCLAGE



## SERFIM/VICAT : RÉSOUDRE LE DIFFICILE RECYCLAGE DES BRIQUES PLÂTRIÈRES

**CONTACT**  
Serfim Recyclage  
Guillaume Pillet  
<https://serfim.com/>  
[guillaume.pillet@serfim-recyclage.fr](mailto:guillaume.pillet@serfim-recyclage.fr)

Le projet présenté par SERFIM RECYCLAGE, dans la catégorie « Prévention et recyclabilité », concerne la valorisation des déchets de briques plâtrières.

Les briques plâtrières sont utilisées pour effectuer des cloisons de doublage ou de distribution. Il s'agit de briques de terre cuite creuses de 3,5 à 7 cm d'épaisseur. Elles sont souvent montées au plâtre, et/ou enduites de plâtre d'où leur nom. Il est délicat d'estimer avec précision le gisement des briques plâtrières. Ce déchet n'ayant pas de filière dédiée, il est actuellement enfoui en ISDND, ou traité dans les filières gravats.

En effet, la filière « théorique » est l'enfouissement en ISDND, en alvéole classique. Le gypse présent sur les briques rend impossible l'enfouissement en ISDI, mais n'étant présent qu'à hauteur de 10%-15% il n'est pas nécessaire d'enfouir ce déchet en alvéole spécifique plâtre. Cependant, les briques sont parfois « diluées » dans le flux gravats. Cette pratique apporte une pollution liée aux sulfates apportés par le gypse.

Il est important de noter que ce flux est très conséquent (car la brique plâtrière est un système de construction très utilisé).

Nous avons construit un projet sur 5 000T – 7 000T /an.

Les coûts de gestion élevés, la demande croissante des clients, les tonnages à traiter en hausse, la mise en conformité avec la réglementation...ont fait partie des critères qui nous ont poussé à travailler sur ce sujet.

Nous avons apporté une solution à deux niveaux :

- la séparation de la partie gypse et de la partie brique
- la valorisation des deux produits séparés

Concernant la valorisation de la partie gypse, SERFIM RECYCLAGE s'est associé à la société VICAT. La solution apportée par SERFIM RECYCLAGE / VICAT fait passer le taux de valorisation des briques plâtrières de 0% à 100% !

Partant du postulat que la valorisation matière, « est un levier indispensable à l'économie de ressources », tous les projets que nous initions prennent en compte ce précepte.

D'autant que, la hiérarchie des modes de traitement des déchets prônée par l'Europe classe le recyclage après la prévention et la préparation en vue du réemploi mais avant les autres formes de valorisation, notamment la valorisation énergétique et l'élimination.

D'une manière plus générale, nos projets visent à apporter la valorisation la plus noble possible aux déchets. Les filières explorées sont donc abordées dans cette optique : priorité première mise sur le recyclage, puis la valorisation matière, puis la valorisation énergétique.

Notre leitmotiv est de faire naître une synergie entre les différentes parties prenantes dans le cycle de vie du produit / déchet. Aussi, cela doit aboutir à la création de valeurs positives pour chaque acteur. Ce modèle n'est autre que celui de l'économie circulaire pour lequel SERFIM RECYCLAGE est un acteur engagé.

### SPEED MEETING INNOVATION DES DÉCHETS

Depuis 2017, les Assises des Déchets profitent de l'espace médiatique qu'elles génèrent pour mettre à l'honneur des initiatives et projets innovants lors d'un Speed Meeting.

L'objectif des Assises est de promouvoir des acteurs, des projets de nature et de taille les plus diverses, et de les confronter au regard d'une assemblée de professionnels.

**Catégories 2017** : prévention et recyclabilité, initiatives sociétales, technologies de rupture ou numériques.

